

## ATTESTATION

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versé aux 5 personnes les mieux rémunérées au titre de l'exercice clos au 31/12/2024 (exercice de 12 mois) selon la loi L225-115 du nouveau code de commerce, s'élève à 625 548 € (Six cent vingt-cinq mille cinq cent quarante-huit euros).

Fait à Paris  
Le 17 mars 2025

Pararskevas Paris MOURATOGLOU  
Président du conseil d'administration

